



**Réglementation et Usages de l'Espace Public**  
Coordination Manifestations Espace Public

Arrêté relatif :  
Naadam de Printemps  
Cour du Château des Ducs de Bretagne  
Samedi 20 et dimanche 21 avril 2024

Arrêté n° 04FF0156

## Arrêté

### MESURES DE POLICE

La Maire de la Ville de Nantes,  
Vu le code général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles R1334-30 et suivants,  
Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2002, relatif aux bruits de voisinage,  
Vu le dossier de déclaration de manifestation adressé à la Mairie de Nantes,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures de police cour du Château des Ducs de Bretagne à l'occasion de la manifestation susvisée,  
Sur la proposition du Directeur Général des Services de la Ville,

#### ARRETE :

Article 1 - Les samedi 20 et dimanche 21 avril 2024, la SPL Voyage à Nantes, château des Ducs de Bretagne est autorisée à procéder au réglage du son entre 14h00 et 16h00, puis à sonoriser de 10h00 et 18h00 la manifestation se déroulant dans la cour du château des Ducs de Bretagne.

Article 2 - L'organisateur doit prendre toutes dispositions pour limiter les émissions sonores selon la période de la journée. Les niveaux sonores devront prendre en compte la proximité du voisinage.

Article 3 - L'organisateur doit prendre toutes dispositions pour informer, 48h00 avant, les riverains immédiats de la tenue de la manifestation autorisée par le présent arrêté.

Article 4 - L'organisateur est tenu de se conformer aux prescriptions supplémentaires qui pourraient lui être données par les agents des services de Police.

Article 5 - M. le Directeur Général des Services de la Ville et de Nantes Métropole, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 03 AVR. 2024

Pascal BOLO

L'adjoint délégué,  
Pour Madame la Maire